

REGLEMENT INTERIEUR

Objet du défis associatif Initi'aCtives 2026

L'Udaf du Val-de-Marne organise l'évènement Initi'aCtives, le défis associatif de l'Udaf du Val-de-Marne (ci-après également désigné par « Initi'aCtives ») dans ses locaux les 6 et 14 novembre 2026.

Initi'aCtives consiste, durant deux jours, à développer des projets pertinents et répondant à des besoins recensés sur le territoire dans lequel s'inscrira le projet.

L'inscription des participants repose sur un projet d'action et sur une volonté de partager ses compétences.

Les réalisations des participants à cette première édition doivent impérativement s'inscrire dans la thématique générale de **la parentalité, dans tous ses aspects**. Les projets présentés devront avoir un lien direct avec les familles.

Il est à noter qu'Initi'aCtives n'a pas vocation à financer des projets pérennes mais a pour objectif de récompenser trois projets particuliers et de leur octroyer une aide unique pour leur réalisation.

Les participants

Les inscriptions doivent être portées par des structures juridiques associatives françaises relevant de la loi 1901 à but non lucratif dont le siège est établi dans le département du Val-de-Marne.

Les participants s'engagent à être présents sur l'intégralité des deux jours que dure l'évènement. Toute absence, même partielle, entraînera une renonciation de la part des concurrents concernés à leur participation au trophée associatif et, par conséquent, aux prix.

Les équipes formées par les structures associatives devront être au minimum composées de deux personnes, dont une personne bénévole dans l'association porteuse du projet.

Les modalités d'inscription

Le référent de la structure participante décrira, sur la fiche d'inscription, l'activité générale de

l'association, sa vocation, et indiquera son idée de projet pour laquelle elle ou il concourt.

Les équipes devront réaliser un projet conforme à l'objet du défi associatif défini plus haut.

Les initiatives présentées devront également s'adresser aux bénévoles ou aux familles du département du Val-de-Marne. Le projet devra s'inscrire dans une démarche innovante favorisant l'émergence de nouvelles actions au service des familles.

L'Udaf se réserve le droit de choisir, parmi les dossiers reçus, les dix associations qui participeront au défis associatif, selon des critères définis.

Le formulaire d'inscription à Initi'aCtives est disponible en ligne [ici](#).

Chaque équipe ne peut présenter qu'un seul projet.

Dès l'inscription, il est demandé à l'association de joindre au dossier une copie de ses statuts déposés en Préfecture, dûment signés. Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Les participants recevront une confirmation de leur demande d'inscription par courrier électronique, à l'adresse mentionnée dans le formulaire d'inscription.

Le comité de sélection confirmera début novembre 2026 l'inscription définitive des dix associations retenues. Les participants recevront cette confirmation par mail.

Les modalités de participation à Initi'aCtives

Chaque équipe participante devra se présenter dans les locaux de l'Udaf du Val-de-Marne avec son propre matériel (y compris informatique). Pour la réalisation de leur projet, les équipes seront installées dans des espaces dédiés à l'Udaf du Val-de-Marne.

Les équipes devront réaliser un projet conforme à l'objet du trophée défini plus haut.

Des formations flash seront proposées aux participants durant les deux jours, portant notamment sur : la méthodologie de projet, l'élaboration d'un budget prévisionnel et les financements.

Le calendrier détaillé de l'évènement sera disponible sur le site internet de l'Udaf et envoyé, par courrier électronique, à l'ensemble des participants en amont de l'évènement.

Le repas du midi sera pris en charge par l'Udaf du Val-de-Marne, durant les deux jours du trophée, pour tous les participants préalablement inscrits à l'évènement.

Les personnes ressources mises à disposition des associations candidates

L'Udaf du Val-de-Marne mettra à disposition des participants un groupe d'experts et de partenaires du département (associatifs et/ou institutionnels) qui pourront intervenir comme coaches, animateurs de formation ou membres du jury, afin d'aider les équipes à définir et préciser leurs projets.

Présentation des projets

À l'issue des deux jours du défis, les représentants des équipes participantes disposeront de cinq minutes pour présenter leur projet au jury de sélection, suivies de cinq minutes de questions/réponses, sous la forme orale avec l'appui d'outils de leur choix (PPT, vidéo, clip, etc.).

Le rendu des projets devra être effectué avant 11h le deuxième jour, afin de permettre au jury de préparer sa délibération.

Un document écrit sera également demandé, précisant notamment les points suivants :

- l'intitulé du projet
- la présentation générale du projet (territoire d'implantation, descriptif, public visé)
- la présentation de la plus-value du projet (caractère innovant à destination des bénéficiaires)
- la faisabilité du projet (moyens mis en œuvre)
- le déroulement du projet (étapes de réalisation, durée...)
- le calendrier prévisionnel de l'action
- la promotion du projet (plan de communication, partenariats envisagés...)
- le budget prévisionnel de l'action
- les critères d'évaluation du projet (indicateurs)

La sélection du dossier

Un jury de sélection se réunira pour statuer sur l'ensemble des dossiers présentés et choisir ceux qui se verront décerner le prix gagnant, selon une grille d'évaluation commune définie à l'avance, portant notamment sur :

- l'inscription du projet dans le thème du trophée (la parentalité)
- la place et l'implication des familles et/ou des bénévoles dans le projet
- le caractère innovant du projet
- la réponse à un besoin identifié
- l'évaluation du projet (respect d'une méthodologie)
- le nombre de personnes impactées par l'action
- le respect des valeurs de l'Udaf

Le jury délibère pendant 30 minutes avant de procéder à la remise des prix. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Une attention particulière sera portée aux initiatives en direction des publics les plus fragiles ou les plus éloignés des structures de droit commun (territoire, difficultés d'intégration sociale, etc.).

Le prix

Trois projets seront récompensés d'un prix de 500€, 1000€ ou 1500€ et l'Udaf du Val-de-Marne accompagnera les équipes gagnantes dans la mise en œuvre de leur projet. L'équipe récompensée s'engage à mettre en valeur sa participation à Initi'aCtives, le prix obtenu, et à faire mention de l'Udaf du Val-de-Marne dans sa communication.

L'équipe gagnante s'engage également à fournir à l'Udaf tous les documents justifiant la réalisation de son projet.

Responsabilité

Acceptation du règlement

La participation à Initi'aCtives implique, de la part des participants, une acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur et des modalités de déroulement de l'évènement.

Matériel

Les équipes participantes sont seules responsables de leur matériel, dont elles conservent la garde, ainsi que des éventuels dommages qui pourraient survenir dans le cadre des deux jours d'Initi'aCtives.

Organisation

L'organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de prolonger, modifier ou annuler la présente édition d'Initi'aCtives, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre, y compris en cas de problèmes techniques avant ou pendant l'évènement. Toutes les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent trophée s'engagent à garder confidentielle toute information relative à ces dossiers, sans l'accord préalable des parties concernées.

Données personnelles

- réaliser des photos ou films le représentant ainsi que les membres de son association,
- utiliser librement ces images sur tous supports, citer sa dénomination associative et reproduire gracieusement le logo de son association pour les besoins de sa communication (notamment internet), y compris promotionnelle, en France et à l'étranger, sans limitation de durée.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les candidats disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour l'exercer, il suffit de s'adresser au service de la Vie Associative de l'Udaf du Val-de-Marne.

